

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Commune :  
SELONCOURT (539)

Numéro d'ordre du document d'arpentage :  
11905

Document vérifié et numéroté le 25/07/2017  
A *S. Brocard*

*Garb HICRAU*  
Les Services Publiques

Cachet du service d'origine :

Centre des Impôts foncier de :  
POLE TOPOGRAPHIQUE BESANCON  
GESTION CADASTRALE MONTBELIARD  
Réception mardi 8h45-12h/13h30-16h et sur Rdv  
1 Rue PIERRE BROSOLETTTE  
25214 MONTBELIARD CEDEX  
Téléphone : 03 81 47 24 00  
Fax : 03 81 47 24 21  
E-mail : [cdif.besancon@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cdif.besancon@dgfip.finances.gouv.fr)

CERTIFICATION

(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
- B - En conformité d'un piquetage : 3 Juillet 2017
- C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le par géomètre à
- D'après les déclarations avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.
- A MONTBELIARD, le 3 Juillet 2017

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan renouvelé par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.

(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...).

(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...).

Section :  
Feuille(s) :  
Qualité du plan :  
Echelle d'origine : 1/1000  
Echelle d'édition : 07/12/2016 DE SELONCOURT  
Support numérique :

RECULE

10 JUL. 2017

Document d'arpentage dressé par

à : \_\_\_\_\_ (2)

Date : \_\_\_\_\_

Signature :



Pour le Maire  
L'Adjoint Délégué  
*Michel GANZER*  
Commune de SELONCOURT